

RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Un An. 10 fr.
Six Mois. 5 »
ENVOI FRANCO PAR LA POSTE
Etranger. Port en sus

ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration
Abonnements, Articles d'argent
Doit être adressé à M. A. ALRICY
Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5

RÉDACTION

Adresser les communications
A M. COSTE-LABAUME, Directeur
Cours Lafayette, 5, Lyon
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES

Fermier général : V. FOURNIER
Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ
Rue Confort, n° 14
LYON

FRANC PARLER

Où est l'ennemi ?

Cette question qui se pose à la guerre, se pose également en politique et doit être étudiée avec le même soin. C'est toujours une excellente condition de connaître précisément ses adversaires, de savoir contre qui et contre quoi on lutte. Pour le moment, l'ennemi du gouvernement, l'adversaire de la République se présente sous deux formes absolument opposées en apparence, mais qui finissent par se rapprocher et par se toucher, — comme tous les extrêmes.

Leurs noms ? Le cléricisme et l'intransigeance, l'un portant l'autre. Mon Dieu oui, nous assistons, depuis quelques semaines, au spectacle particulièrement édifiant de la démagogie et du jésuitisme associés, et partant en guerre avec un égal entrain, avec une égale fureur contre le ministère, les Chambres et la Présidence.

Mêmes attaques, mêmes critiques, mêmes diatribes de part et d'autre. Le Triboulet légitimiste ne le cède en rien au Père Duchêne communal, sur le chapitre des invectives et des injures, qui ne respectent pas même le digne et excellent Jules Grévy. *Marmiteux*, *karambol*, telles sont les épithètes aussi spirituelles qu'ingénieuses, que l'on peut ramasser dans les bas-fonds de sacristie ou de caboulot, à l'adresse du Président de la République. Si nous nous élevons d'un degré, si nous abordons la presse prétendue sérieuse qui ne se vautre pas absolument dans le ruisseau, les critiques, pour être moins ordurières, n'en sont ni moins nombreuses, ni moins vives.

Nos malheureux ministres, nos infortunés fonctionnaires sont vilipendés dans l'*Univers* comme dans le *Mot d'Or-*

dre, dans le *Français* comme dans la *Justice*. Vuillot, Maret, Beslay, Clémenceau, réunis dans une sainte alliance, daubent à qui mieux mieux le cabinet, le Sénat, la Chambre, avec les mêmes récriminations, les mêmes adjectifs. Qu'il manque par hasard, à un journal cléricale, un peu de copie d'éreintement, vite il s'empresse de l'emprunter au voisin intransigeant, si bien, que l'abonnement des uns pourrait vous dispenser de l'abonnement des autres.

Il y a mieux : une élection se présente-t-elle ? S'agit-il de choisir entre un républicain modéré, sérieux, et un radical à tous poils que les succès de Bonnet-Duverdier empêchent de dormir ?

Immédiatement l'accord s'établit entre les extrêmes de gauche et de droite, pour soutenir le plus hérissé des deux.

Nous l'avons vu à Bordeaux, où les bonapartistes et les cléricaux, où le *Figaro* et le *Pays* criaient à leurs amis : *Votez pour Blanqui !*

Nous venons de le voir à Besançon, où les mêmes recommandations viennent de faire élire Beauquier contre Ordinaire — (pas le nôtre bien entendu).

M. Beauquier, intransigeant, l'emportant de trois ou quatre cents voix sur le candidat ministériel, doit évidemment cette avance au concours précieux des braves conservateurs qui, après avoir voté pour M. Journault, se sont reportés en chœur vers M. Beauquier, protégé de la *Justice* et du *Mot d'Ordre*.

Nous n'en voulons pour preuve que la satisfaction, l'allégresse avec lesquelles le succès de M. Beauquier a été accueilli par tous les journaux réactionnaires.

Beauquier est élu ! Quelle joie, quelle bonheur ! Quelle veine ! Le comte de Chambord lui-même, nommé député, n'aurait pas excité plus de transports, et

nous avons vu le moment où tous les évêques de France allaient ordonner des prières publiques et des *Te Deum* d'actions de grâce, en l'honneur de Beauquier.

Qu'est-ce que cela prouve ?

Cela prouve que le gouvernement, battu en brèche à la fois par les communalards du *Syllabus* et les sectaires de l'intransigeance, doit montrer une égale vigilance, une égale fermeté vis-à-vis des uns et des autres.

L'Internationale noire et l'Internationale rouge constituent un double danger qui, pour n'avoir pas la même origine, procède des mêmes principes, des mêmes ambitions, et des mêmes appétits.

Dictature communarde, suprématie théocratique, les deux se valent. La première serait plus brutale, la seconde plus hypocrite, voilà toute la différence, et la France assommée ou étranglée n'a pas grand intérêt à choisir.

Il faut donc se mettre en garde contre ces deux périls, et opposer la même résistance aux extravagances de la démagogie qu'aux débordements du cléricisme.

Nous ne voulons parler, bien entendu, ni de persécutions, ni de proscriptions, mais d'une vigilance légale, qui nous garantisse à la fois contre les rébellions de Loyola et les révoltes de Fripouillard.

Car ces deux larrons s'entendent trop bien, pour que nous ne les mettions pas dans le même sac.

JACQUES BARBIER

UN MINISTRE VOYAGEUR

Les voyages forment la jeunesse, — forment-ils aussi les ministres ?

Oui et non. M. Jules Ferry qui semble

élevé ne devra tourner le dos au bureau et passer son temps à logner les petites dames qui sont dans les tribunes. Il lui est spécialement interdit surtout, de leur faire des petits signes de connaissance et de leur envoyer des baisers, ne fût-ce que du bout des doigts. Ces marques d'intimité sont tout à fait indignes du décorum parlementaire et de la majesté du sanctuaire législatif.

Art. 6. — Le respect du Règlement de la Chambre est une des premières nécessités qui s'impose à tout député bien élevé, et ce respect entraîne nécessairement une déférence indispensable vis-à-vis du Président. Par conséquent, le député bien élevé aura pour premier devoir de ne pas se mettre en insurrection constante contre le Règlement et contre le Président qui l'applique.

Sous peine de descendre au-dessous de l'éducation des crocheteurs, le député saura s'abstenir avec le plus grand soin de dire au Président de la Chambre :

— Vous ne savez pas présider.
Ou : — Je vous rappelle aux convenances ;
Ou : — Vous manquez d'impartialité ;
Ou : — Vous avez trop bien déjeuné !
Ou : — Vous êtes un fou furieux ;
Ou : — Je me moque de vos observations,

Et autres apostrophes plus grossières que l'on supporterait à peine dans un cabaret de barrière.

Art. 7. — Dans le même courant d'idées, il est du plus mauvais ton d'accueillir un rappel à l'ordre ou un vote de censure, par des témoignages de satisfaction aussi bêtes que ridicules. Ces procédés rappellent de trop près ceux des cancre de collège qui, mis en retenue, pensent faire une niche au professeur en lui tirant la langue ou en lui

avoir un goût particulier pour les pérégrinations, vient de parcourir le nord de la France ; l'année dernière c'était le midi. A Lille comme à Toulouse, le père de l'article 7 a rencontré des ovations, des acclamations enthousiastes bien faites pour chatouiller son amour-propre, et c'est là probablement l'un des motifs qui lui font chérir ces petites excursions. Il est toujours agréable d'entendre crier sur son passage : Vive Jules Ferry ! vive l'article 7 ! vivent les décrets ! et nous comprenons sans peine le charme de ces manifestations, dont l'ardeur et l'entrain indiquent assez quel est le courant de ce *sentiment national* tant raillé par nos adversaires.

On aura beau dire et beau faire, accumuler déclamations sur déclamations, la cause du jésuitisme est absolument antipathique à la grande majorité du pays, elle est tellement impopulaire même, que ses partisans, ses défenseurs mettent leur cocarde en poche et n'osent pas déployer ouvertement leur drapeau. C'est ainsi qu'on a vu à Lille les élèves de l'Université cléricale formuler leurs protestations et affirmer leur foi, sur l'air du *Beau-Nicolas*.

Voyez-le, ce beau Nicolas, ah ! ah ! ah !

Pourquoi ne chantaient-ils plutôt :

Sauvez Rome et la France au nom du Sacré-Cœur !

Pourquoi ne criaient-ils pas carrément : *Vivent les jésuites ! Hourra pour saint Ignace !*

C'est qu'ils craignaient apparemment de se voir couvrir de huées et de sifflets.

Par conséquent, aucun doute possible ; les mesures contre les congréganistes, les décrets contre les jésuites sont accueillis avec une faveur marquée au nord comme au midi, les timides avocats de ces martyrs, fort bien portants du reste, ne trouvent que des refrains bêtes et vulgaires en leur honneur, et il est clair que le jour

faisant la nique. Il ne vaudrait pas la peine d'être baron, comte ou marquis, pour descendre à ces polissonneries.

Art. 8. — Si la déférence envers le Président est indispensable, il n'est pas moins nécessaire d'observer, entre collègues, une certaine urbanité de langage et de ton.

Les interruptions inconvenantes et les apostrophes grossières doivent être laissées aux réunions de cochers en goguette, et il est absolument indigne d'un législateur de s'y abandonner.

Art. 9. — Quand un collègue est à la tribune, le devoir du député bien élevé est de l'écouter silencieusement, tranquillement, sans se livrer à des marques d'improbation malséante.

Il n'est pas admissible que l'on puisse interrompre un orateur, fût-il votre adversaire, par des apostrophes dans le goût de celles-ci : « Vous ne savez pas ce que vous dites ! Allonc donc ! Taisez-vous ! Assez ! Vous nous ennuyez ! Et le 4 Septembre ! Allez apprendre l'histoire ! Retournez à l'école ! Votre République est un fumier, etc., etc. »

Art. 10. — Quand un discours est par trop long et dépasse les limites de l'ennui supportable, le député bien élevé sera autorisé à faire un léger somme, — à la condition de ne pas ronfler.

Art. 11. — Si les apostrophes violentes et les vilains propos sont rigoureusement interdits, cette interdiction s'étend à plus forte raison aux scènes de désordre et aux voies de fait.

L'acte de quitter sa place, de descendre bruyamment dans l'hémicycle en faisant des

Feuilleton de la RENAISSANCE

CODE

De la Civilité

PUÉRILE ET HONNÊTE

Pour servir d'appendice au Règlement de la Chambre.

Le petit manuel que nous publions aujourd'hui, est devenu indispensable en présence des allures et de la tenue des députés qui représentent spécialement les classes dirigeantes et la bonne société.

Les scènes de violence et de pugilat auxquelles nous avons assisté dès le premier jour de la rentrée, auxquelles nous assisterons certainement encore, démontrent surabondamment que l'éducation des gens « comme il faut » laisse beaucoup à désirer sous certains rapports. C'est donc un service à leur rendre, que de leur donner la méthode de se conduire avec convenablement en société, pour ne pas faire honte à leurs valets de chambre et à leurs garçons d'écurie.

Entrée en séance

Article premier. — Le député bien élevé, se rendant à la Chambre, devra autant que possible arriver à l'heure de l'ouverture.

L'exactitude est une politesse comme une autre, surtout quand il s'agit des affaires du pays qui demande à être traité avec quelque déférence.

Art. 2. — Le député entrant dans la salle des séances, doit être assez réservé dans ses allures pour ne pas bousculer tout le monde, et ne pas faire plus de bruit que ne le comporte sa personnalité. Il est toujours de très mauvais goût de cogner les huissiers, de marcher sur les pieds de ses voisins, et de donner des renforcements aux uns et aux autres, quand même il s'agirait d'adversaires politiques.

Art. 3. — Le député arrivé à son banc, s'assoit discrètement, prend une attitude modeste et évite d'attirer l'attention par la singularité ou l'excentricité de sa pose.

C'est ainsi qu'il est absolument déplacé :
Ou de se coucher sur sa banquette ;
Ou de mettre les pieds sur son bureau ;
Ou de s'asseoir par terre ;
Ou de se balancer sur son banc ;
Ou de s'accouder sur ses voisins ;
Ou de figurer avec les bras un télégraphe aérien ;
Ou de déboutonner son gilet ;
Ou de quitter sa redingote ;
Encore moins son pantalon...

Pendant la séance

Art. 4. — Le député bien élevé, une fois installé d'une façon convenable, sera tenu de suivre avec attention les travaux de la Chambre, et d'avoir l'air au moins de s'occuper de ce qui s'y passe.

Art. 5. — En aucun cas, le député bien

où le débat serait porté devant le suffrage universel, la cause serait vite jugée. Le voyage de M. Jules Ferry est venu confirmer cette assurance, et à ce point de vue il peut avoir son bon côté.

Mais en revanche, il serait fâcheux que le ministre de l'instruction publique se laissât impressionner par le trompe-l'œil des réceptions officielles, au point de croire que tout est pour le mieux dans la meilleure des Universités.

Nous ne connaissons pas en effet, de plus mauvais système de vérification, d'examen et d'études, que ces voyages pompeux où tout se passe en musique, où les questions les plus sérieuses, les plus graves, sont approfondies entre deux digestions, et où des toasts soigneusement préparés ne contiennent que des témoignages d'une admiration de commande.

C'est très joli, sans doute, de trouver à chaque gare des fillettes enrubannées, des gamins endimanchés, conduits par des institutrices et des instituteurs revêtus de leurs beaux atours. Ces compliments moulés en anglaise irréprochable, ces éloges au « grand ministre », au « remarquable homme d'Etat », à « l'illustre réformateur », caressent délicieusement l'oreille, mais ils sont d'une banalité désespérante.

On les a entendus vingt fois, cinquante fois, cent fois, adressés à tous les ministres possibles : aussi bien à M. Fortoul qu'à M. Rouland, à M. Rouland qu'à M. Duruy, à M. Duruy qu'à M. Jules Simon. Que dis-je ! le légendaire de Cumont qui n'était pas bachelier, aurait pu, lui aussi, se faire sacrer grand homme et se faire donner de « l'illustre savant » en plein visage.

Nous espérons donc que M. Jules Ferry sera assez clairvoyant et assez maître de lui, pour ne pas ajouter à ces dithyrambes plus d'importance qu'ils n'en ont. La vulgaire déférence exige que des instituteurs et des écoliers qui reçoivent leur ministre, s'écrient en chœur : Vous êtes le plus grand des ministres connus, — de même que la courtoisie élémentaire impose aux amphitryons des municipalités ou des préfectures, l'expression d'une satisfaction sans nuage.

Il est sage de ne tremper que le bout des doigts dans cette eau bénite et de ne pas y fourrer la main jusqu'au coude, sous peine de rééditer la mauvaise plaisanterie des voyages à la Potemkin.

Nous avons trop critiqué les tournées impériales, nous avons trop ri des pérégrinations de ce pauvre maréchal de Mac-Mahon, traîné en laisse par de Fourtou, à travers nos départements, pour ne pas mettre en garde nos gouvernants et nos ministres contre le même écueil.

Il est bon de voyager assurément ; il est sage de voir, de vérifier par soi-même comment les choses marchent, comment les fonctionnaires, du plus élevé jusqu'au

gestes désordonnés de bras ou de jambes, constitue un de ces manques absolus de savoir-vivre que les nobles personnages qui s'y livrent, n'oseraient pas certainement exhiber dans les salons du faubourg Saint-Germain.

Art. 12. — Il est non moins inconvenant de se mettre mutuellement le poing sous le nez, et d'échanger des adjectifs et des épithètes qui feraient rougir une marchande de marée. Arrivé à ces saturnales, le député descend jusqu'aux bas-fonds des mauvais lieux, et n'est plus bon qu'à être conduit au violon, comme un vulgaire ivrogne.

Art. 13. — Les séances de « boucan » sont quelquefois « égayées » par d'aimables farceurs qui, trouvant la parole insuffisante, se plaisent à imiter des cris d'animaux : le chant du coq, le gloussement du dindon, le beuglement du veau ou le braiement de l'âne. Il est inutile d'insister sur le côté profondément méprisable de ces concerts qui ne prouvent qu'une chose, à savoir que tel qui fait l'âne mériterait de l'être.

A la Tribune

Art. 14. — La manière la plus convenable de monter à la tribune, est d'y monter par l'escalier. Il est de très mauvais goût de l'escalader de force, même pour montrer la vigueur de ses biceps ou de son jarret. Si cet exercice, en effet, est intéressant au point de vue gymnastique, il a l'inconvénient de rappeler de trop près les acrobates ou les clowns, ce qui n'est jamais flatteur pour un homme politique.

Art. 15. — Le député qui veut monter à la tribune, doit attendre que le collègue qui

plus humble, remplissent leurs devoirs et leur mandat.

Mais si vous tenez à une vérification sérieuse, si vous voulez que vos voyages soient réellement utiles et féconds, abandonnez tout le tralala officiel. Arrivez tranquillement dans les lycées et dans les écoles, sans prévenir tout leur personnel à son de trompe, sans convoquer le ban et l'arrière-ban de vos recteurs, de vos inspecteurs, de vos proviseurs et de vos professeurs alignés en rang d'oignons, suivant les règles sacro-saintes de la hiérarchie. Ne vous faites pas précéder de télégrammes et d'ordres du jour. Interdisez scrupuleusement les harangues, les discours, les toasts et toute cette phraséologie agaçante dont il n'y a qu'à copier les formules surannées, en changeant le nom du destinataire. N'obligez pas de malheureux instituteurs à s'acheter une redingote neuve, de pauvres maîtresses d'école à faire dégraisser leur tartan, pour conduire à Votre Excellence des bataillons de bambins et des théories de fillettes qui récitent des « compliments » ou chantent des hosannas.

Non, installez-vous sans tambour ni trompette dans le cabinet du recteur, de l'inspecteur ou du proviseur ; travaillez avec tous ces messieurs pendant quelques heures, en dehors de toute flagornerie ; visitez les lycées tels qu'ils sont, sans pavois ni drapeaux, allez dans les écoles pendant la classe, interrogez au besoin quelques moutards, auxquels on n'aura pas dicté la réponse d'avance.

Et alors vous saurez, vous verrez, vous apprendrez ce qu'il faut savoir, voir et apprendre.

Que M. Jules Ferry essaye une autre fois ; que laissant de côté les festins, les astragales et les pièces montées, il se transforme en simple et modeste touriste de l'instruction publique.

Nous sommes persuadé qu'il rapportera de ce voyage plus d'enseignements, plus de vérités et plus de satisfaction réelle que n'ont pu lui en procurer les plus magnifiques harangues, et les plus beaux airs de musique dont il vient d'être saturé.

LES BOUSCULADES DE LILLE

Est-ce le lapin qui a commencé ?

On serait tenté de le croire, à la lecture des journaux conservateurs qui nous donnent sur ces scènes fâcheuses, des détails tellement circonstanciés, des commentaires si bien arrangés, que des mécréants pourraient croire que tout était convenu d'avance.

Le rôle des provocateurs et des provoqués, dans ces sortes d'échauffourées, est toujours assez difficile à définir, et l'on ne sait jamais qui a donné le premier coup de poing.

On conviendrait toutefois, que la promenade des étudiants cléricaux chantant le *Beau Nicolas* sous le nez du ministre de l'instruction publique, était peu faite pour calmer les esprits.

On reconnaîtra de même, qu'une réunion de « six

l'occupe en soit descendu. En aucun cas, il n'est permis de précipiter cette descente, en empoignant le dit collègue par le collet de son paletot, ou par le pan de sa redingote. Encore moins faut-il le tirer par les jambes ou par les cheveux, — s'il en a.

Art. 16. — Les luttes à main plate sont sévèrement interdites au pied de la tribune, ainsi que tous exercices similaires de savate ou de boxe.

Art. 17. — Il est également interdit de monter à la tribune à cheval, fût-on aussi bon écuyer que Baudry-d'Asson. En revanche, l'ascension à quatre pattes n'est pas tolérée davantage, même à titre de plaisanterie.

Art. 18. — Le député à la tribune fera bien de s'abstenir de poses ridicules, extravagantes ou prétentieuses. Il n'est pas plus convenable de mettre les mains dans ses poches que de tirer ses manchettes jusqu'au coude. Il ne faut pas non plus se fourrer les doigts dans le nez, et encore moins dans le nez du Président ou de l'huissier de service.

Art. 19. — Les interdictions qui précèdent s'appliquent aux gestes exagérés et bizarres. Les coups de poing dans l'estomac demandent une certaine modération, de même que les bras et surtout les jambes en l'air. Il est non moins ridicule de hérissier ses cheveux, de tourmenter sa barbe, et de s'abandonner à des coups de gosier qui ressemblent à des aboiements. Ajoutons qu'une trop grande dilatation des mâchoires présente un danger spécial pour les porteurs de râteliers.

Art. 20. — L'orateur ne doit jamais oublier qu'il parle pour ses collègues et non

mille pères de famille » harangues par un avocat, avec la modération accoutumée des sectaires du *Syllabus*, ne devait pas non plus refroidir énormément les cerveaux flamands.

Ajoutez-y les excitations habituelles des journaux de la famille et de la religion, le langage pimenté de toutes les feuilles de sacristie, depuis l'ordurier *Triboulet* jusqu'au *Duchêne-Univers*, et vous auriez l'explication de ces bousculades, de ces torques, de ces vitres cassées, transformées dès le lendemain en horreurs de guerre civile.

La précipitation, l'entrain, nous pourrions dire la joie de tous les reporters des journaux cléricaux, démontrent encore plus que tout le reste, que ces scènes de désordre étaient attendues, espérées, et la rime demanderait presque *préparées*.

Enfin nous avons la guerre civile !

Telle est l'exclamation exultante qui semble s'échapper de la poitrine des Janicot, des Henry des Houx, des Arthur Meyer et de tous leurs congénères de province.

La guerre civile ! Et comme ils s'empressent, ces bons apôtres, de grossir les événements, d'augmenter les désordres, d'envenimer les discordes. Là où il y avait un œil poché, on en met deux ; les cannes deviennent des assommoirs, les parapluies des sabres, les contusions des blessures mortelles.

On a éventré des vieillards, étranglé des femmes, étouffé des enfants... Les massacres de la Bulgarie sont dépassés. Quelles horreurs, quels drames !

Et dans la crainte que les esprits ne soient pas suffisamment montés, écoutez comme nos écrivains charitables traitent une partie de nos manifestants :

« Suppôts de sociétés secrètes, souteneurs de « filles publiques, Alphonses de barrière, repris de « justice... » Voilà le cortège de Jules Ferry !

Et ce qu'il y a de plus fort, c'est que ces sacrépants ne se trouvaient pas là, comme par hasard... Non, on les a amenés, on leur a payé le train, on les a nourris, hébergés... Qui sait s'ils ne recevaient pas quarante sous par jour, comme les blouses blanches de Jules Amigues !

Comment qualifier ces exagérations voulues, ces violences calculées ?

Etant admis qu'il s'est passé à Lille des incidents regrettables, est-ce le rôle de la presse conservatrice et religieuse, des journaux de l'ordre, de les envenimer à plaisir, de verser leur huile dévote sur ce feu, de surchauffer les esprits par des insultes, des invectives et des provocations grossières ?

Vous la voulez donc bien, la guerre civile, vous la désirez donc ardemment, pour jeter à travers nos discussions tous vos ferments de haines, toutes vos passions et toutes vos insultes ?

Que dirait M. Henry des Houx si, se promenant dans la bonne ville de Lille en Flandre, il recevait une correction de ces gens qu'il traite de *souteneurs et de repris de justice* ?

Assurément ce serait regrettable, mais ne l'aurait-il pas un peu cherché ?

Certes, nous éprouvons le plus grand éloignement, la plus vive répugnance pour ces échauffourées et ces tumultes qui vont souvent plus loin qu'il ne faudrait, et à ce titre, nous pensons qu'il eût été préférable pour M. Jules Ferry, de rester à son ministère et de ne pas donner prétexte à ces déchaînements.

Mais cette critique faite, il est permis de dire que le rôle des provocateurs cléricaux est particulièrement honteux et misérable, car ils se font un jeu d'exciter les passions, de souffler les haines, avec une persistance et une fureur qui ne tendraient rien moins qu'à susciter de nouvelles guerres de religion.

pour les auditeurs des deux sexes, qui ornent les tribunes publiques. Il devra donc s'abstenir des effets de force, ou de lancer des œillades assassines du côté des dames, — quand même il s'appellerait Janvier de la Motte et aurait du goût pour les langoustes.

Art. 21. — La manœuvre du verre d'eau sucrée exige certaines précautions. Il faut prendre garde d'abord de ne pas avaler la cuillère, ce qui pourrait interrompre le fil du discours. En outre, et sous a cun prétexte, le député ne pourra jeter le verre ou la carafe à la tête de ses interrupteurs. La même interdiction est applicable aux sténographes.

Art. 22. — Un député bien élevé ne doit jamais abuser de la patience de ses collègues, en occupant la tribune plus d'une heure et demie au maximum. Il lui est absolument défendu d'y passer la nuit, même avec sa femme légitime.

Art. 23. — Il est bien entendu que la tribune n'est faite que pour y prononcer des discours, et qu'en aucun cas on ne peut y jouer aux cartes, au domino, au billard ou aux quilles.

Buvette, vestiaire et le reste

Art. 24. — Les députés sortant de séance, auraient tort de croire qu'ils peuvent se livrer à toutes leurs fantaisies. Un législateur, même quand il n'officie pas, est tenu à un certain décorum qui doit le mettre en garde contre trop de laisser-aller. C'est ainsi qu'il serait peu convenable de se mettre en manches de chemise, de faire des gambades à travers les couloirs et de jouer au saut-de-

Il appartient aux républicains d'opposer le sang-froid et l'indifférence à ces excitations de l'hystérie cléricale, et si les champions de saint Ignace vont trop loin et passent de la parole au geste, la gendarmerie suffira.

FEUILLES VOLANTES

Le général Farre mourra décidément dans l'impénitence finale, et son radicalisme ne connaît plus de bornes.

Savez-vous ce qu'il vient d'imaginer ? Non content de martyriser les enfants de troupe en les envoyant à l'école ; non content de désorganiser l'armée territoriale en lui enlevant ses plus illustres capitaines, incapables d'ailleurs de faire manœuvrer un peloton, — ce ministre farouche a osé publier une circulaire prescrivant aux chefs de corps de faire remplacer, sur les casernes, les mots de *Gendarmerie Impériale* par ceux de *Gendarmerie Nationale*.

N'est-ce pas odieux ? Voilà maintenant la gendarmerie désorganisée. Et quelle nouvelle charge pour le budget ! On ne s'en tirera pas à moins de mille écus à payer aux peintres-plâtriers. — Gendarmerie nationale ! On voit bien que la terreur est proche !

Demandez plutôt à M. Numa Baragnon, qui vient de nous faire entendre sa voix enchantée, à propos de l'égalité des diplômes.

On se rappelle, en effet, que le Conseil d'Etat avait décidé qu'il n'admettrait au concours pour les fonctions d'auditeur, que les candidats munis de diplômes délivrés par les jurys de l'Université. Les diplômés des jurys mixtes ou cléricaux, se trouveraient exclus, comme entachés d'un péché original.

Ce règlement, fort naturel et absolument logique, en ce sens qu'il évitait de livrer des fonctions publiques aux ennemis avérés de nos institutions, a soulevé les colères de Baragnon et de ses amis du Sénat. Un projet de loi est déposé pour consacrer ce nouvel axiome de jurisprudence : « Tous les diplômes sont égaux devant les traitements budgétaires. »

C'est le docteur Rouch qui sera content. Diplômé de toutes les Facultés des antipodes et de tous les jurys du Kamtchaka, il va du coup solliciter la place de doyen de la Faculté de médecine de Paris.

Introduisez M. le duc !

Lequel ? Il y en a tant aujourd'hui. Un duc bonapartiste, le duc de Padoue, inculpé de fraude électorale. Ce péché mignon menace de prendre place aujourd'hui dans les traditions de la vieille noblesse.

Nous avons vu M. le marquis d'Allen condamné à six mois de prison, pour tripotage de bulletins. Voici M. le duc de Padoue sur la sellette. Le cas de ce dernier est moins grave au fond, sinon comme moralité, au moins comme résultat. Le duc de Padoue se serait permis de voter et de faire voter ses domestiques, dans deux circonscriptions différentes : une fois pour M. Maurice Richard, dans Seine-et-Oise, une autre fois pour M. Godolle dans la Seine. Soit un maquignonage de dix ou douze bulletins. Le procédé est coquet, et ce miracle de la multiplication des votes pourrait être proposé à la Salette ou à Lourdes. Pour le moment, on le traduira simplement devant la police correctionnelle. Encore une persécution ! Si le duc de Padoue était embarrassé dans sa défense, il n'aurait qu'à dire ceci : Mon Dieu, messieurs, le bonapartisme a si peu de partisans aujourd'hui, que

mouton, ou au cheval fondu, sous prétexte de se dégourdir les jambes.

Art. 25. — A la buvette, le député agira sagement en modérant ses consommations. Le désir d'augmenter le rendement des impôts indirects, ne serait pas une excuse suffisante pour absorber plus de trois books à la fois, pour vider coup sur coup un flacon de cognac ou prendre des indigestions de sandwiches.

Art. 26. — A titre de conseil hygiénique, nous recommandons aux échauffés, le sirop d'orgeat, aux lymphatiques, le mélè-cassis, aux dyspeptiques, le piperment et aux gouteux, l'abstinence complète.

Art. 27. — En ce qui touche le vestiaire, on devra autant que possible procéder avec ordre, de façon à éviter les confusions de paletots ou de coiffures. On comprend les inconvénients qu'il y aurait à mettre le duc de la Rochefoucauld dans la redingote de Louis Blanc ou à coiffer M. Clémenceau, du chapeau de Gambetta.

Art. 28. — Les visites au salon de propreté, doivent être silencieuses et discrètes. Il serait de la plus grande inconvenance d'enfoncer la porte ou de déranger un collègue, quand même l'urgence serait déclarée.

Art. 29 et dernier. — En observant exactement les prescriptions ci-dessus, le député bien élevé, pourra se représenter devant ses électeurs et devant leurs « dames » le front haut, la conscience tranquille, avec la certitude de n'avoir pas laissé tomber la vieille politesse française dans le ruisseau où se vautrent les gentilhommes du trône, de l'autel et du boucan.

L. LECLAIR.

J'ai cru qu'il m'était permis de les dédoubler ! Cet argument serait peut-être de nature à attendrir les juges, surtout s'il se trouve parmi eux, quelques-uns de ces admirateurs fanatiques qui appelaient la capitulation de Sedan un acte de charité.

Un bon mouvement. Le Conseil municipal de Paris vient de rétablir au budget de la police, les soixante mille francs de gratifications que MM. Sigismond Lacroix et Yves Guyot entendaient faire supporter à M. Andrieux personnellement, dans l'intention de le dégoûter de ses fonctions.

Il est clair, en effet, que la perspective de payer chaque année de sa poche, soixante mille francs de gratifications, eût été bien faite pour éloigner tous les candidats à la préfecture de police, et la place devenait libre pour MM. Yves Guyot et Sigismond Lacroix qui auraient récompensé leurs agents par des compliments bien sentis.

Fort heureusement, le Conseil municipal a compris que ce n'est pas au moment où il y a une recrudescence de crimes et de dépeçages humains, qu'il faut réduire le budget de la sécurité publique.

A ce propos, n'oublions pas de signaler le retour des rengaines conservatrices sur la criminalité républicaine. Avec une bonne foi qui ne se lasse jamais, les journaux monarchistes n'ont pas manqué de dire qu'à l'instar de Gilles et Abadie, l'atrocité Menesclou était un républicain, élève de Paul Bert et de Jules Ferry.

Puis que ces jolis procédés de polémique conviennent à nos adversaires, nous ne nous lasserons pas non plus de rappeler que l'aimable Greffier étreignant de femmes, était un manifestant de Saint-Augustin, que feu le comte de Germiny, héros des urinoirs, avait tout appris de ses bons maîtres les jésuites, et que le découpeur Prévost avait fait son éducation dans les cent-gardes.

Qu'est-ce que cela prouve ? Cela prouve l'absurdité et la sottise de se jeter à la tête des noms de scélérats que l'on peut trouver dans tous les partis, alors que ces gredins n'ont d'autre opinion que l'assassinat et le vol.

Passons dans le grand monde, pour changer d'air. Hélas ! l'atmosphère n'y est pas non plus d'une pureté bien séduisante.

Scandales sur toute la ligne : procès en séparation, adultères, enlèvements, meurtre... voilà un assez joli bilan des mœurs de la haute société.

Pendant qu'une madame Santerre, cocodette parisienne, mondaine de haute volée, est obligée de se défendre contre les accusations les plus infâmes, un jeune turc, Musurus-Pacha, enlève des jeunes filles du noble faubourg et un galantin quadragénaire M. de Puyferrat, meurt héroïquement d'une balle dans les reins, sans avoir trahi sa belle.

Ce M. de Puyferrat, ancien sous-préfet du 16 mai, avait du reste la mauvaise habitude de se promener en chemise dans les rues de son chef-lieu — une façon comme une autre de représenter l'ordre moral.

Il est mort, paix à sa cendre ! mais avouez que l'esprit de conduite, de famille et de bonne tenue manque singulièrement dans ce grand monde qui réclame le titre et les privilèges des classes dirigeantes.

Combien ils ont besoin les uns et les autres, d'être des classes dirigées !

ZÉDE.

NOS ÉLECTIONS

Trinquet par ci, Blanqui par là ! S'il faut en croire les reporters « bien informés » du *Père Duchêne* et du *Mot d'Ordre*, c'est entre ces deux illustrations démagogiques que les électeurs de la Croix-Rousse auraient à fixer leurs choix, pour le successeur de M. Edouard Millaud.

Est-il besoin de dire que notre cœur ne balance ni pour l'un ni pour l'autre ?

Blanqui malgré son grand âge, joue en conscience son rôle de spectre ambulant, promène un peu partout une candidature dont nul ne se soucie. Il est probable, il est même certain que les démocrates lyonnais, qui ont pu juger de visu des capacités et du prestige de ce bonhomme, se gardent de lui confier la moitié d'un mandat quelconque.

Quant à Trinquet, présentement au bagne, on ne lui connaît guère d'autre mérite que celui d'avoir accepté avec un cynisme non dépourvu de crânerie, la responsabilité des méfaits de la Commune.

Est-ce suffisant pour en faire un député lyonnais ? On nous permettra d'en douter.

Le caractère de ces candidatures aussi excentriques qu'exotiques, réside donc purement et simplement dans une protestation en faveur de l'amnistie plénière.

S'il nous était démontré que cette amnistie plénière, peut faire avancer d'un pas

les réformes républicaines, et profiter en quoi que ce soit à la prospérité nationale, aussi bien qu'aux intérêts des électeurs lyonnais, nous ferions bon marché de nos répugnances et nous dirions hautement : Votez pour Trinquet, votez pour Blanqui !

Mais hélas, c'est le contraire qui est vrai, et l'expérience de ces deux années aurait dû démontrer aux radicaux les plus hérissés, que l'amnistie plénière est une de ces amorces grossières auxquelles on cherche à prendre les bons gobeurs qui ont coutume de se laisser gagner par les mots pompeux et les belles phrases.

D'autant plus qu'aujourd'hui, l'amnistie plénière existe de fait. En dehors de la catégorie des gredins vulgaires qui cumulent leurs délits politiques avec de nombreux délits de droit commun, il ne reste en Calédonie qu'un nombre fort restreint d'enragés, lesquels déclarent hautement que leur premier soin, en rentrant en France, sera de recommencer leurs exercices de pétrole.

On reconnaît que ce repentir d'un genre spécial appelle peu la clémence et l'oubli.

Nommer Trinquet ou Blanqui, pour nous intéresser au sort de ces aimables personnages, serait par conséquent une manœuvre des plus contestables, au point de vue de la politique des résultats.

Mais à quoi bon insister ? Nous ne pensons pas que les électeurs lyonnais soient assez dépourvus de sens commun, pour ne pas saisir immédiatement l'absurdité de ces manifestations stériles, et de ces grands coups d'épée dans le Rhône.

Trinquet et Blanqui, Blanquet et Trinquet, sont aussi inéligibles l'un que l'autre, et il ne vaudrait pas la peine de se déranger pour élire un soliveau.

Nous commençons à en avoir assez, du reste, de ces candidats exotiques dont la notoriété n'est pas encourageante. MM. Bonnet-Duverdier et Ordinaire sont des spécimens peu faits pour chatouiller notre amour-propre, et si la représentation lyonnaise allait s'enrichir d'un compagnon de même farine, les intérêts de notre cité, seraient placés dans de singulières mains.

En dépit des invitations pressantes des comités parisiens, nous avons donc toutes raisons de croire que Blanqui, transformé en Juif-Errant de l'intransigeance, continuera à promener indéfiniment son sac de nuit, sa candidature et son asthme, tandis que Trinquet sera voué à perpétuité aux présidences d'honneur des réunions de banlieue.

Nous serions bien malheureux, si la bonne ville de Lyon ne pouvait trouver, parmi ses quatrecent mille habitants, un sujet présentant plus de surface et de prestige que les protégés du *Père Duchêne*.

Au surplus nos comités électoraux doivent être dans la période d'enfantement, l'*Officiel* vient de fixer la date de l'élection. Il faut que d'ici au 23 Mai, on nous découvre un candidat potable.

Sera-t-il Dieu, table ou cuvette ? A défaut du Saint-Esprit un peu démodé, et qui ne descendrait pas volontiers à la Croix-Rousse, nous prions l'esprit sain d'inspirer les membres de notre sanhédrin électoral.

Si l'on doit commettre quelque sottise, ô Seigneur, faites qu'elle ne soit pas trop grosse !

QUEUE DE POISSON

C'est un spectacle vraiment fort curieux que d'assister à la dégringolade des grands hommes de la monarchie et de l'empire.

Il est entendu que tous les fonctionnaires civils ou militaires révoqués par la République, sont des illustrations du pays, des gloires de la patrie. On ne rend pas à sa famille le moindre substitut, le moindre sous-lieutenant de l'armée territoriale, sans qu'un concert de voix indignées s'élève : Malheureux, que faites-vous ! Vous désorganisez la magistrature, vous disloquez l'armée ! Si le personnage atteint est un avocat général ou un colonel... oh alors, les plaintes deviennent des gémissements, des lamentations à fendre l'âme. C'est l'abomination, la désolation, la fin du monde !

Vous avez entendu, l'autre jour, l'intendant Bocher s'écrier au Sénat : Vous appellerez nos officiers quand il faudra se faire tuer ! Cette apostrophe bien sentie était provoquée sans doute, par la mise à la suite de son altesse le comte de Paris qui ne s'est jamais fait tuer et n'en a pas la moindre envie.

Lorsque précédemment on révoqua l'avo-

cat général Godelle, on put croire, aux cris de ses amis, que la justice était perdue en France, depuis qu'elle n'avait plus Godelle. Godelle était une lumière de la magistrature, un flambeau de la jurisprudence, un foudre d'éloquence. Auprès de lui, les d'Aguesseau, les Séguier, les Mathieu Molé ne pouvaient passer que pour des saute-ruisseaux... Et du coup on nomma Godelle député.

Or, qu'est-il advenu ! Il est advenu que ce Godelle est l'homme le plus ordinaire, l'orateur le plus médiocre que l'on puisse imaginer.

Prétentieux, redondant, boursoufflé comme un avocat de quatrième ordre, cet illustre bonapartiste a donné sa mesure dans l'interpellation Grévy, et une mesure tellement étroite, tellement mesquine, que ses partisans de la veille l'ont lâché avec un ensemble touchant. Le *Figaro* a donné le branle, les autres ont suivi, et Godelle n'est plus guère bon qu'à donner aux chiens. Pourquoi faut-il que Gambetta lui ait créé un regain de popularité en le mettant à la porte ? Il eût été plus sage de laisser ce soin à ses amis.

Par conséquent, voilà Godelle fini. Un grand homme à la mer ! La magistrature pourra s'en consoler.

Passons à un autre. Parmi les révoqués de l'armée territoriale, se trouve le comte de Rainneville, sénateur par surcroît. Au dire de Saint-Genest et des hommes de guerre de même force, le colonel de Rainneville était, lui aussi, une des gloires de l'armée territoriale. Doué du génie de César, de Napoléon et d'Annibal, le comte de Rainneville était capable, à lui seul, de battre les Prussiens, de faire capituler de Moltke et de nous rendre l'Alsace et la Lorraine. Il y avait donc un crime de lèse-patrie à se priver des services d'un aussi brillant capitaine. Sans le comte de Rainneville l'armée territoriale était perdue, la réserve également et l'armée active bien davantage.

Pourtant, en cherchant bien dans les états de service du comte de Rainneville, voici qu'on trouve un rapport du général Trochu, où il est dit ceci :

« Il y avait à Paris, pendant le siège, un médiocre officier, chef de bataillon des mobiles de la Somme... c'était M. de Rainneville. »

Comment ! M. de Rainneville était à Paris en 1870-71, et il n'a pas fait lever le siège, et il n'a pas percé les lignes allemandes, et il n'est pas revenu mort ou victorieux ? De plus, c'était un médiocre officier.

Poursuivons :

M. de Rainneville a été décoré après le siège de Paris, alors qu'il était devenu membre de l'Assemblée nationale. Pendant le siège, il n'a été l'objet d'aucune mention. Une première proposition parvint au général Le Flô, ministre de la guerre, qui la repoussa comme non justifiée...

Que dites-vous de cet illustre soldat, décoré après le siège, comme membre de l'Assemblée de malheur, et repoussé à la fois par le général Trochu et le général Le Flô ?

Ces deux généraux pourtant, ne sont pas suspects de radicalisme et leurs opinions se rapprochent plus des idées de M. de Rainneville que de celles du général Farre. Néanmoins, l'un et l'autre conviennent que M. de Rainneville était un « médiocre officier. »

Ces révélations et ces expériences ne sont elles pas tout à fait édifiantes, et ne démontrent-elles pas jusqu'à l'évidence, de quelle pâte sont faits les grands magistrats et les beaux militaires qui constituent l'état-major cléricale ?

Pain d'épice ou boudruche, choisissez ! Il suffit d'un coup de pinceau ou d'une piquette d'épingle, pour montrer le néant et le vide de ces vanités ridicules.

Desinunt in piscem... Eh oui, ils finissent tous en queue de poisson ces Godelle, ces Rainneville, ces Chauffard... illustrations de contrebande et bâtons flottants.

De loin c'est quelque chose, et de près ce n'est rien.

THÉÂTRES

Grand Théâtre. — Pour faire un bon ténor, il faut une voix d'abord et ensuite la manière de s'en servir. M. Guillaubert, qu'une représentation de *Guillaume Tell* nous a permis d'entendre lundi, ne nous a pas semblé intimement convaincu de cette vérité. Doué d'un organe qui, à travers tous les défauts d'un chanteur, nous a paru solide et étendu, avec un registre élevé, éclatant et coloré, il a absolument tout à apprendre dans l'art du chant et de la scène. Sous ce double rapport, il possède une inexpérience complète.

Ainsi que tant d'autres que nous avons vu pousser prodigieusement, comme lui, les *si* et les *ut* à pleins poumons, M. Guillaubert a probablement cessé beaucoup trop tôt les études indispensables à l'avenir d'un artiste. Eblouir un auditoire, par quelques notes lancées à toute volée, c'est quelque chose, mais savoir charmer par le talent, c'est mieux, ou plutôt, c'est tout.

Aujourd'hui le seul conseil qu'on puisse donner à M. Guillaubert, serait de l'inviter à quitter au plus vite le théâtre et à se mettre pendant une année ou deux entre les mains d'un excellent professeur, — avant que ses pérégrinations sur des scènes de second ordre n'aient altéré une voix qu'il regrettera plus tard d'avoir mal employée.

Ne nous attardons pas davantage sur la représentation de *Guillaume Tell* dont l'ensemble est loin d'avoir approché de la perfection. Un mot seulement de M. Manoury qui, à défaut d'un organe puissant, a fait plaisir par la correction et la qualité de son style.

Daniel Rochat. Avant que l'inevitable date du 30 avril ait mis un terme à leur société, les artistes

du Grand-Théâtre ont voulu nous régaler du dernier ouvrage de M. Sardou, ce fameux *Daniel Rochat*, autour duquel on fit tant de bruit à la Comédie-Française. Le public lyonnais, il faut le dire, n'a pas mis l'empressement le plus vif à se repaître de la récente élucubration dramatique du soi-disant éminent auteur. Nous l'en félicitons doublement, soit parce que la pièce ne mérite point tant d'honneur, soit parce qu'il continue à protester, par son absence relative, contre ce déplorable système d'exploitation consistant à interdire aux théâtres de province le droit de jouer des œuvres nouvelles, pour nous infliger le désagrément de les voir interprétées par des troupes de passage, ordinairement très médiocres.

Daniel Rochat est — soyons juste — une pièce point trop mal charpentée, contenant quelques scènes amusantes et un certain nombre de mots assez drôles.

Seulement elle contient cinq actes, dont trois pour le moins, sont excessivement ennuyeux, remplis de lieux communs et de rengaines pillées ça et là, sur cette question toute d'actualité, la querelle religieuse dans notre pays, — tandis que les deux premiers sont l'exposition d'une situation absolument fautive et impossible, c'est-à-dire le mariage d'un monsieur avec une demoiselle, s'épousant à l'im-promptu, sans s'être mutuellement enquis de leurs idées religieuses réciproques. C'est après le mariage civil et légal que Léa Anderson veut conduire son mari au Temple, s'aperçoit qu'il refuse d'y entrer. A qui fera-t-on croire que deux jeunes gens s'unissent sans s'inquiéter le moins du monde si cette union sera ou non consacrée par un prêtre, un pasteur ou un rabbin ?

Mais cette absurde situation était nécessaire à M. Sardou pour la mise en œuvre de ses sermons tour à tour religieux ou athées, suivant les personnages, c'est-à-dire pour exploiter à la scène, des sentiments et des discussions qui doivent soigneusement être interdits au théâtre.

Car, c'est notre avis, M. Sardou n'a cherché en écrivant *Daniel Rochat*, qu'une occasion de bruit et de scandale. A mesure que sa verve dramatique s'éteint, il spéculé sur le tapage pour se faire jouer et encaisser de beaux droits d'auteur. *Rabagas* d'une part, *Daniel Rochat* de l'autre, et *Séraphine* autrefois, n'ont pas de tendances plus élevées ni d'intentions plus pures. Aussi regrettons-nous qu'on ait pris au sérieux le dernier-né de cet académicien. Sans sifflets, *Daniel Rochat* eût succombé après une dizaine de représentations devant l'indifférence et l'ennui du public, tandis que les démonstrations hostiles se traduisaient pour M. Sardou, par de superbes réclames et de bons écus. Il n'en demande pas davantage.

Ah ! s'il s'agissait d'un tempérament dramatique comme Augier ou Dumas, d'un homme à convictions solides, essayant, par le théâtre, de nous convertir à une opinion sincère, fût-elle fautive et froissât-elle des consciences, nous admettrions la lutte, les sifflets et les bravos. Mais vis-à-vis d'un auteur coutumier du fait de rechercher dans l'actualité politique ou religieuse des succès mal-ains, il serait plus à propos de répondre à ses provocations intérieures par le dédain et l'abstention.

Passons sur les interprètes de *Daniel Rochat*, parmi lesquels nous ne voulons retenir que le nom et le charmant et gracieux talent de M^{lle} Largillière.

Célestins. — Mesdames et Messieurs, les sociétaires ont gaiement et fructueusement terminé leur courte exploitation. Après *Jonathan*, *Tricoche et Cacolet*, — deux succès tels que de long-temps les Célestins n'en avaient enregistrés. La très-amusante comédie de Melhaec et Halévy, *Tricoche et Cacolet*, n'avait pas été reprise depuis sa création au Grand-Théâtre, pendant la saison 1871-1872, si nous ne nous trompons. A cette époque, elle tint assez longtemps l'affiche, grâce surtout à Tricoche-Lucco et à Cacolet-Didier, car le reste de l'interprétation était fort médiocre.

Ces jours passés, la pièce a réussi de nouveau, grâce à Tricoche-Belliard et à Cacolet-Didier, et malgré un ensemble peu merveilleux, au milieu duquel nous ne nommerons que M^{me} Belliard, les autres rôles étant tenus tout juste convenablement. Ne citons personne pour ne pas nous départir de l'indulgence de rigueur envers les artistes en société. Quant aux deux personnages principaux, de composition si difficile, d'allures si diverses, il serait, à notre avis, bien malaisé de les voir jouer avec autant d'esprit, de naturel et de talent que par MM. Belliard et Didier. Le père Isaac, l'auvergnat porteur d'eau et le pâle voyou du premier, — l'invalides, le cocher Pitanchard et Gugu du second, sont des types heureusement trouvés, heureusement rendus.

Pour M. Didier, que le public a toujours rencontré artiste consciencieux et convaincu, le compliment est banal, mais M. Belliard s'est rendu coupable de si nombreuses négligences dans la plupart de ses créations à Lyon depuis deux ans, que nous avons éprouvé une satisfaction très-réelle en retrouvant dans *Jonathan* et *Tricoche* l'excellent comique d'autrefois. M. Belliard veut nous laisser des regrets, c'est sûr ; peut-être ces regrets eussent-ils été plus vifs s'il n'avait pas attendu le mois précédant son départ, pour remercier les Lyonnais du cordial accueil qu'il a toujours reçu sur notre scène.

Afin de sortir de l'extrême situation où l'avait mis son incompétence théâtrale, le Conseil municipal a inventé une solution assez mixte qu'intérimaire. Il vient de confier la direction — du 1^{er} mai au 1^{er} septembre — à un triumvirat d'artistes qui s'est engagé à tenir le théâtre des Célestins ouvert tout l'été, avec une troupe sans débuts et naturellement incomplète, en dehors des prescriptions du cahier des charges.

C'est un pis-aller qui donnera le temps de la réflexion à nos sages édiles. Pourvu que cet intérim directorial ne leur inspire pas des projets ou des résolutions encore plus cocasses que ceux dont ils nous ont soumis quelques échantillons !

Nous souhaitons de grand cœur à MM. Dalbert, Gerbier et Didier, — les triumvirs en question, — une réussite complète pour ces quatre mois. Ils la méritent autant par leurs sympathiques talents que par la courageuse responsabilité qu'ils vont assumer, soit au point de vue artistique, soit au point de vue pécuniaire. Nous comptons avant tout qu'ils voudront bien épurer la troupe des Célestins où les non-valeurs abondent, et qu'ils combleront de leur mieux des vides très sensibles, depuis le départ d'un nombre respectable des pensionnaires de ce théâtre.

G. LAURENT.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant responsable, A. ALRICY.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 29 avril

La comparaison des cours d'une semaine à l'autre démontre combien se sont améliorées les dispositions du marché. Sur notre 5 0/0 le cours de 119 n'est pas seulement reconquis, il est encore dépassé dans des proportions telles que la nécessité de se racheter, pour la plupart des vendeurs de primes, ne fait plus aucun doute. C'est un élément de hausse considérable, et dont nous aurons, dès aujourd'hui peut-être, l'influence exercée sur le marché.

Le 3 0/0 et l'amortissable n'ont pas de changement notable dans leurs cours. Ils sont néanmoins suffisamment fermes pour démontrer que ce sont les impressions de confiance qui dominent.

Un mouvement très actif se produit sur l'Italien et sur le Florin d'Autriche. Ces deux titres s'avancent graduellement, vu un taux de capitalisation de 5 0/0 net, qu'ils ne tarderont pas sans doute à atteindre.

Il y a un peu plus de lourdeur sur le Russe 4 7/7, qui ne parvient pas à s'établir à 93 et sur le Florin hongrois qui ne peut pas regagner le cours de 90.

C'est aujourd'hui et demain qu'à lieu la mise en vente, par la Banque nationale et la Société nouvelle, des actions de la Société des Immeubles de Paris. Ces titres se négocient en Bourse aux environs de 590; mais il ne faut pas oublier que, dans ces conditions, ils ne sont accompagnés d'aucune prime. Il en ressort que l'acheteur, aux guichets de la Banque nationale et de la Société nouvelle, obtient, moyennant 10 francs, une prime dont la valeur est exactement de 500 francs. C'est un avantage suffisant pour déterminer les capitaux.

La récente assemblée générale du Crédit foncier

a laissé d'excellentes impressions. Les actions se traitent à 180. Il y a beaucoup de demandes sur les obligations foncières et communales.

On constate aussi de nombreux excellents achats sur la Banque d'escompte.

A. BALLERO.

L'HYPOTHEQUE FONCIERE

Cette Société, qui fait en ce moment l'émission de ses actions nouvelles, a obtenu de très brillants résultats dès ses débuts, puisque le dividende qu'elle a distribué pour un exercice de cinq mois représente un revenu de 16 0/0 par an sur le capital versé.

L'augmentation du capital, devenue indispensable par suite de la progression rapide des opérations, va donner à la Société une situation exceptionnellement favorable; elle accroîtra les garanties des assurés et contribuera puissamment à donner un vif essor aux affaires sociales.

On sait de longue date que les entreprises d'assurances ont fait la fortune des capitalistes qui ont eu l'intelligence de s'y intéresser dès les débuts; il suffit de consulter la cote pour se convaincre que les cours actuels des bonnes compagnies représentent cinq, dix, vingt ou même trente-cinq fois le capital déboursé d'abord. Ces précédents sont d'autant plus encourageants, que l'Hypothèque Foncière a à exploiter un champ absolument nouveau, qui se chiffre par plus de 10 milliards de francs, et il suffirait d'assurer un milliard pour que cette compagnie réalisât un bénéfice net annuel de 2 millions et demi de francs.

On voit quel brillant avenir s'ouvre devant cette affaire si féconde! Les capitaux disponibles seront

donc bien inspirés en souscrivant aux actions nouvelles de l'Hypothèque Foncière. Ces titres, libérés de 125 fr., sont offerts au public au prix de 725 fr. Il n'y a donc à verser que 350 fr., dont 50 fr. en souscrivant, 100 fr. le 15 mai, 100 fr. le 15 juin et 100 fr. le 15 juillet. Ainsi que nous l'avons dit, la prime de 225 fr. est portée à une réserve spéciale et reste la propriété des actionnaires, tout en augmentant la garantie des assurés.

La souscription sera ouverte le 25 avril, aux guichets de l'Hypothèque Foncière, en son hôtel, 40, rue Laffitte, à Paris, et chez tous ses représentants en province. Mais il arrive déjà des demandes considérables par lettres chargées, et en présence de cet empressement de l'épargne à participer à cette émission, on peut, dès à présent compter sur un grand succès de souscription.

MALADIES DES FEMMES

STÉRILITÉ complètement guérie par le traitement de M^{re} CHRETIEN, D^{re} de la Faculté de médecine de Paris.

25 années de succès. — Analyse des urines.

LYON, 9, rue Bourbon, au 1^{er}.

PLUS DE TÊTES CHAUVES!

HAUTES RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS. — Guérison des maladies du cuir chevelu. — Arrêt immédiat de la chute des cheveux et Reprise certaine à tout âge (à forfait). — AVIS AUX DAMES: Traitement spécial pour la croissance et la conservation de leur chevelure, même à la suite de couches. — On envoie gratis renseignements et preuves. On jugera. MALLERON, Chimiste, 85, rue de Rivoli (pr. le Louvre) PARIS.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE

En pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède *spatalgique* qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de têtes.

Le *Spaigol* Maréchal, qui coûte 3 fr. se trouve dans les bonnes pharmacies.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Soins D'écritlon

M^{me} DUPORT

TIENT DES PENSIONNAIRES

Lyon, 31, rue Centrale, 31

(Ecrire franco).

ÉCONOMIE SÉRIEUSE

Gardez vos Fourrures, Plumes, Laines, Tentures, etc. L'Insecticide foudroyant préserve infailliblement des mites, teignes, etc. E. Galzy, fabric., 28, Bageaud, Lyon. Le kilogr., 12 fr.; 100 gr. par la poste, 1 fr. 95.

Abonnement sans frais aux Journaux

V. FOURNIER, rue Confort, 11

Lyon. — Imp. LARAUPE, c. Lafayette, 5. A. ALMI Y, inc.

CAFÉ DES GOURMETS

TOUTES LES BOITES DOIVENT ÊTRE SCÉLÉES PAR DEUX BANDES PORTANT LE NOM :

TREBUCIEN ET FILS

Éviter LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE



EN VENTE À L'AGENCE DE PUBLICITÉ

LE PETIT GUIDE DE L'ÉTRANGER

JE guériss vite et à peu de frais toutes les maladies de la Peau, de l'Estomac et des Voies urinaires les plus rebelles (de midi à six heures). DUMONT, médecin spécialiste, rue Rochecouart, 84, Paris. Traitement par correspondance.

CHOCOLAT-MENIER

CONTRAFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

CHOCOLAT-MENIER

Avant Important

Les nombreuses contrefaçons et imitations du *Shapisme* Rigolot nous ont déterminé à prendre une mesure sur laquelle nous appelons l'attention des médecins et du public. Toutes les feuilles de signature et toutes les boîtes qui les renferment portent un rouge la signature dont voici le fac-similé :

Rigolot

En conséquence, on ne doit admettre comme véritable papier Rigolot que les feuilles qui portent en revers cette signature.

EN VENTE dans toutes les bonnes Pharmacies

90.000 Abonnés

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30.000.000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

Pharmacie LANGLADE & AUGUET, rue Thomassin, 8.

NÉVRALGIES, MIGRAINES, MAUX DE TÊTE

Guérison rapide et sûre par le Poudre Antinévralgique de G. Langlade

AU LABOUREUR

Maison recommandée pour la bonne Fabrication des CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETES ET ENFANTS

BON MARCHÉ

ÉLÉGANCE ET SOLIDITÉ

Hommes 12 fr. Femmes 8 fr.

DÉPÔT DE LA CHAUSSURE PINET

Maison CASSET, rue de la République, 32 (EX-RUE DE LYON)

ENVOI GRATIS ET A TOUT LE MONDE

de l'indication, avec preuves irrécusables, d'une formule infaillible pour guérir, en secret et à peu de frais, les écoulements récents et les plus invétérés. Ecrire à EYMIN, à Vienne (Isère), pour ne jamais plus rien avoir à redouter de ce fléau.

DÉPURATIF DU SANG

Le Sirop concentré de Salsepareille QUETAIN guérit toutes les Maladies contagieuses: Dartres Syphilitiques, Ulcères, Gonorrhées, Boutons Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs Goutte, Rhumatismes, toutes les Acretés des humeurs, vices du sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense de tisanes.

S'adresser, à Lyon, à la Pharmacie de Pb. QUETAIN, rue de la Préfecture, 5. Même pharmacie: Pommade souveraine pour les yeux. Prix: 2 fr. — Laque infaillible contre les maux de dents. Prix: 2 francs.

JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron DU POTET 22^e année.

Directeur: H. DURVILLE. — Abonnement 6 fr. p. an, le n° 25 c.

TRAITEMENT DES MALADIES par le Magnétisme et le Somnambulisme. — M^{re} BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité. Consult. par correspond. — S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards à Paris.

Articles de Luxe et de Fantaisie

MON CASSET

Rue de la République 32 (EX-RUE DE LYON)

MAROQUINERIE — ÉVENTAILS

Bijouterie. — Tabletterie. — Sacs gilets, Necessaires garnis. — Ébénisterie artistique. — Porte-Bouquets. — Passe-Partout. — Chapelles. — Petits Bronzes. — Albums. — Souvenirs. — Porte-Monnaie. — Caves à Liqueurs.

PORTE-CIGARES en CUIR de RUSSIE

17^e ANNÉE

Le Moniteur des TIRAGES FINANCIERS

Propriété du Crédit Général Français

Société anonyme. — Capital: 20 millions de francs.

La plus ancienne, la plus répandue et la plus complète des journaux financiers.

PARAIT TOUS LES JEUDIS

Seize grandes Pages de texte

Il publie une Revue de toutes les valeurs cotées ou non cotées, la Liste de tous les Tirages, la Cote complète de toutes les valeurs et tous les renseignements utiles aux capitalistes.

Par an 4 francs

Abonnement de 3 ans: 10 francs.

S'adresser à la SUCCURSALE du Crédit Général Français à LYON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

Société anonyme, Capital: VINGT MILLIONS

SIÈGE SOCIAL: à Paris, 16, rue Le Peletier

Achat et vente de titres au comptant, sans autre commission que le courtage officiel des agents de change. — Négociations de toutes valeurs non cotées. — Paiement gratuit et immédiat de tous coupons pour les clients abonnés au MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS. — Transfert et conversion de titres. — Souscription sans frais aux émissions. — Libération de titres. — Versements sur titres. — Remboursement des titres sortis aux tirages. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Listes de tous les tirages et des numéros sortis et non encore réclamés. — Chèques sur Paris et la Province.

LE CALENDRIER MANUEL Du Capitaliste

PRIME GRATUITE

donnée chaque année par le CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS à tous les abonnés au MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS.

Guide indispensable de l'actionnaire et de l'obligataire, contenant le taux d'émission des valeurs françaises et étrangères cotées et non cotées; l'échéance de leurs coupons, leur revenu, les dividendes de chaque société depuis 1859.

LISTE DES ANCIENS TIRAGES et DES LOTS NON RÉCLAMÉS

Renseignements pratiques pour l'achat et la vente au comptant des valeurs de Bourse. — Impôts qui frappent les titres. Loi sur les titres au porteur perdus ou volés.

La valeur de cette PRIME GRATUITE représente à elle seule le prix annuel de l'abonnement au MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS.